

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012 à 20 H00

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, Todesco, MM., Desbois, Desserée, Durante, Jayet, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Freixinos (procuration à M. Lejeune)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

1. Compte-rendu de la commission des travaux

- Réhabilitation bâtiment dojo
 - Menuiseries extérieures

Pour faire des économies de chauffage, le remplacement des menuiseries extérieures est à prévoir. Un devis d'un montant de 14.781€ HT a été reçu. Ces travaux consistent en la mise en place de menuiseries en chêne massif avec vitrage isolant.

La commission des travaux a émis un avis favorable ; à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces travaux.

- Sanitaires et douches – Bâtiment dojo

L'association judo club de Pouilly a formulé une demande de sanitaires et douches dans le dojo. Après étude par la commission des travaux, il apparaît que ce genre d'installation est difficilement réalisable à l'intérieur même du bâtiment. Aussi, il sera d'installé, sous le préau jouxtant le dojo, un conteneur sanitaire contenant un WC à l'anglaise, une douche, un lave-mains et un urinoir. Le devis est de 8.108,88€HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation des ces travaux.

- Travaux école maternelle

La classe de maternelle de Madame Souverain a été rénovée pendant les vacances d'été. L'abaissement du plafond permet des économies de chauffage et une meilleure acoustique.

La commission des travaux a demandé l'établissement d'un devis pour la pose de faux plafonds dans les trois autres salles de classe, le dortoir et les sanitaires.

Le coût de ces travaux s'élève à 10.954,74 €HT.

Un devis pour le remplacement de l'éclairage dans les salles, le dortoir et les sanitaires a été demandé. Il s'élève à 6.531 €HT.

Le conseil municipal acceptant à l'unanimité ces devis, les travaux pourront être réalisés dès les vacances de la Toussaint.

- Travaux de voirie

- Place Eugène Mugniot

La commission des travaux s'est penchée sur l'aménagement de la place Eugène Mugniot.

La voie centrale qui n'existe pas officiellement sera supprimée et une nouvelle voie sera créée. Quelques places de stationnement seront aménagées ; une réflexion sur la sécurité des piétons sera engagée. Un paysagiste donnera ses conseils quant à l'aménagement paysager.

Le coût des travaux s'élève à environ 70.000 €HT.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe pour inscrire les travaux au budget 2013.

- Rue Emile Zola

Pour abaisser la vitesse des véhicules qui empruntent cette voie, la commission des travaux propose un aménagement de la chaussée :

1. Restructuration du corps de chaussée
2. Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
3. Limitation de la vitesse à 30km/h
4. Signalisation adaptée
5. Interdiction aux poids lourds.

Le coût des travaux s'élève à 13.495 €HT.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe pour inscrire les travaux au budget 2013.

• Salle des fêtes – accessibilité

On constate dans la salle des fêtes une isolation insuffisante et une inaccessibilité pour les handicapés.

Début novembre, M. Vionnet, architecte, étudiera la possibilité de mettre en place un ascenseur. Il étudiera également la possibilité de changer les huisseries.

• Maison de santé

La commune de Pouilly sera maître d'ouvrage pour la création d'une maison de la santé.

Une commission spécifique sera créée avec le GPSAS et rendra des comptes à la commission des travaux. Elle devra proposer rapidement un cahier des charges.

Sont membres de cette commission spécifique : Monique Garnier, Gérard Bijard, Bernard Milloir, Maurice Lejeune, Christian Desbois, René Desserée, Marc Freixinos, Jean-Philippe Jayet.

Le dossier préparé par le GPSAS a été validé par l'ARS, il ouvre donc droit aux subventions.

La maison de santé serait implantée à la place du foirail.

Le problème du stockage du matériel actuellement au foirail se pose. Une réflexion est en cours pour trouver un local de stockage dans l'attente de la construction du bâtiment des services techniques.

Par 18 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte que la maison de santé soit construite à l'emplacement actuel du foirail.

• Bâtiment des services techniques

Le 24 octobre, la commission des travaux a rencontré M. Gognat du Conseil Général dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'œuvre. Le programme sera rendu le 15 décembre. Plusieurs architectes seront consultés pour la maîtrise d'œuvre.

2. Information sur les marronniers de Notre Dame Trouvée

Lors du fort coup de vent du 7 juin 2012, des marronniers ont été abimés.

M. Thompson, paysagiste, rencontrera l'architecte des bâtiments de France pour étudier un éventuel abattage ou un élagage de ces arbres pour des raisons de sécurité.

3. Travaux éclairage public

Des travaux d'éclairage public doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Les travaux auront lieu Impasse des Primevères, rue Les Barrières, rue de la Montagne, et rue Pasteur. Le coût total des travaux est estimé à 53.807,18 €, et la participation de la commune à 23.110, 01€.

Le financement des travaux peut être effectué par fonds de concours.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

4. Affaires diverses

- Conseil d'école de maternelle

Les maîtresses demandent une peinture sur le fronton de l'école maternelle, encadrées par le peintre Bruno Clognier.

En même temps, l'école doit trouver un nom.

L'école maternelle propose « Ecole maternelle du Colombier ». Cette appellation est acceptée à l'unanimité.

- Arrêt de bus

Le conseil général veut faire une plateforme d'arrêt de bus sur la place de la libération.

Madame le maire propose de faire un revêtement uniforme sur toute la place.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et demandera plusieurs un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.